



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Antilles-Guyane : enseignement superieur

Question écrite n° 47581

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'IUFM Antilles-Guyane. Les conditions restrictives dans lesquelles se déroulent les concours externes du professorat des écoles sont préjudiciables à la formation des futurs enseignants et à la lutte contre le chômage. Un collectif d'étudiants, d'usagers et de personnels de l'IUFM Antilles-Guyane sollicite l'organisation, dans les plus brefs délais, et au siège de l'IUFM (en Guadeloupe), d'une rencontre entre les représentants du ministère et le personnel de cet organisme afin de discuter des réformes structurelles à envisager et qui doivent s'orienter vers une véritable autonomie de chacun des sites. Il lui demande, en conséquence, s'il entend satisfaire à ces légitimes revendications.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47581

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 337